



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 17505

Texte de la question

M. Patrick Labaune attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question du génocide arménien : le 24 avril 1995, la communauté arménienne de France va commémorer le 80e anniversaire du génocide dont elle fut victime de 1915 à 1917. Ce génocide, prémédité, organisé et perpétré par le gouvernement jeune Turc, a coûté la vie aux trois quarts du peuple arménien, faisant environ 1 500 000 victimes. Ce crime odieux contre l'humanité, ce premier génocide du XXe siècle, reste toujours impuni. Au contraire, en Turquie, des monuments sont érigés et des boulevards sont baptisés au nom de l'Hitler turc : Talaat Pacha. De par sa position géostratégique, la Turquie a joui d'une immunité politique jusqu'aux années 80. Mais depuis la normalisation des relations Est-Ouest et la chute de l'empire soviétique, les données stratégiques ont quelque peu changé. De plus, l'ONU en 1985 et la CEE en 1987 ont reconnu la réalité du génocide arménien. Il lui demande s'il n'est pas temps que la communauté internationale, sous l'impulsion de la France, rende justice au peuple arménien et à l'Arménie par la condamnation de la Turquie. Rappelons que la Turquie, encouragée par cette impunité, occupe les territoires arméniens, a envahi et occupe un tiers de l'île de Chypre, extermine actuellement le peuple kurde, organise le blocus de l'Arménie depuis cinq ans, affamant plus de 3 millions d'Arméniens, fait le chantage de l'eau à la Syrie avec ses barrages sur l'Euphrate, et sert d'exemple à tous les extrémistes tentés de résoudre leurs problèmes ethniques à la méthode turque. En 1939, Hitler déclarait : « Qui se souvient aujourd'hui du massacre des Arméniens ? » avant de lancer ses SS sur la Pologne. Ne devons-nous pas donner encore une fois tort à Hitler en cette année du cinquantenaire de la Libération ? N'est-il pas temps que le droit prime sur la force et les calculs diplomatiques ? Ne devons-nous pas neutraliser la politique agressive et expansionniste de la Turquie pour éviter un conflit international aux portes de l'Europe ? Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur une page particulièrement douloureuse de l'histoire ; le massacre au début de notre siècle de la majeure partie de la communauté arménienne se trouvant en Asie mineure, sous la juridiction de l'Empire ottoman. Notre pays a accueilli les survivants, arrachés à leurs racines, durablement frappés par un malheur sans exemple quant à la soudaineté et à l'étendue, malgré une longue histoire déjà fertile en tragédies. La France s'honore d'avoir pu intégrer cette nouvelle communauté, à la fois fidèle à sa mémoire ancienne et à sa patrie d'adoption, à laquelle elle a apporté ardeur, énergie et foi dans l'avenir et jusqu'au sacrifice de son sang dans les deux guerres mondiales, à nos côtes. Dans tant de domaines, les Arméniens de France ont exercé leurs talents, qu'ils ont réussi à conquérir une place de choix dans la communauté nationale, symbolisant la réussite de leur intégration. Les plus hautes autorités de l'État, en leur temps, ont déjà rendu hommage aux victimes dont les descendants dénoncent le génocide. Là où elle est présente, la communauté arménienne de France a su marquer physiquement, mais aussi spirituellement, ce souvenir indélébile par des stèles, des noms de rues, des lieux qui rappellent à tous l'horreur de ce 24 avril qui apparaît, rétrospectivement, comme un prélude aux autres génocides du siècle. La France n'oublie pas les liens exceptionnels qui sont les siens avec le peuple arménien. Dès l'heureuse restauration d'une république d'Arménie indépendante en 1991, elle a développé une importante coopération dans tous les domaines, visant en premier lieu à faciliter le retour de l'Arménie sur la scène internationale, afin qu'elle puisse jouer le rôle que

son histoire et sa haute contribution a la civilisation lui destinent. Nous avons a coeur d'oeuvrer tout particulierement a la resolution de la crise du Haut-Karabakh, mais aussi d'appeler tous les voisins de l'Armenie, et au premier rang la Turquie, a etablir des relations de bon voisinage avec ce pays. La France s'est elevee contre les blocus infliges a l'Armenie. Elle a obtenu sur ce point quelques succes, en mobilisant a cet effet l'Union europeenne, malheureusement remis en cause par l'escalade des combats dans le Haut-Karabakh. Notre aide humanitaire a l'Armenie ne s'est jamais dementie, de meme que notre souci d'assurer un traitement impartial a l'Armenie dans les instances internationales qui auraient pu etre tentees de sous-estimer la complexite de cette crise. La France est en tout cas bien decidee, sans renier ses principes ni ses amities seculaires, a oeuvrer concretement et pas a pas au renouveau de cette region du monde, ou elle dispose d'un capital de confiance qu'elle met au service de la paix et du developpement, afin que la tragedie de 1915 plus jamais ne puisse se reproduire.

Données clés

Auteur : [M. Labaune Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17505

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3963

Réponse publiée le : 29 août 1994, page 4356